



MANITOBA

Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030



Principales conclusions

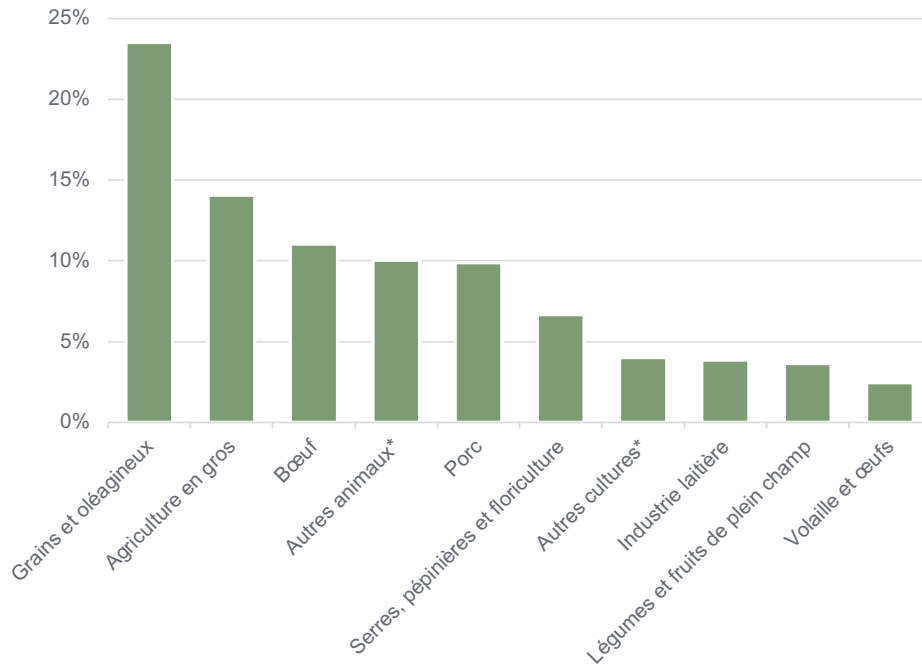
- Quarante pour cent des employeurs agricoles du Manitoba n'ont pas été en mesure d'embaucher tous les travailleurs requis en 2022, et plus de 60 % d'entre eux ont perdu des ventes en conséquence.
- Seuls 4 % de la main-d'œuvre agricole de la province (environ 1 000 personnes) sont des travailleurs étrangers, ce qui est bien inférieur aux 17 % enregistrés dans l'ensemble du Canada.¹ Plus d'un tiers de ces travailleurs étrangers travaillent dans le secteur des fruits et légumes de plein champ.
- Les problèmes de main-d'œuvre dans le secteur agricole du Manitoba devraient se poursuivre, car la pénurie de main-d'œuvre nationale augmentera de 13 % au cours des huit prochaines années, pour atteindre plus de 1 900 travailleurs d'ici 2030.²
- Le Manitoba bénéficie d'un marché du travail relativement équilibré, avec un nombre croissant de jeunes et d'immigrants. Il sera essentiel pour le secteur d'attirer et de former ces nouveaux travailleurs.
- Le plus grand secteur agricole du Manitoba, celui des céréales et des oléagineux, a besoin d'une expertise technique pour accroître sa productivité. Les programmes de formation sont essentiels pour doter les travailleurs des compétences nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des technologies existantes et émergentes.

Effectif actuel

- Le secteur agricole du Manitoba a employé près de 26 600 travailleurs nationaux pendant la haute saison en 2022, ce qui équivaut à 7,5 % de la main-d'œuvre agricole nationale.³
- Le secteur des céréales et des oléagineux est le plus grand employeur agricole de la province, employant 23 % de la main-d'œuvre du secteur, suivie par le secteur agricole de vente en gros (14 %) et le secteur de l'élevage bovin (10 %). (Graphique 1)
- Le secteur agricole du Manitoba comptait environ 1 300 postes vacants pendant la haute saison en 2022.⁴
- Au Manitoba, les secteurs des céréales et des oléagineux, de la vente en gros et de l'élevage bovin ont des taux de postes vacants inférieurs à ceux des autres secteurs agricoles, ce qui se traduit par un taux de vacance global plus faible. Le taux de vacance estimé pour le secteur agricole de la province était de 5,5 %, contre 7,4 % pour l'ensemble du Canada.⁵

¹ Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Il ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Statistique Canada, tableau : 32-10-0218-01. Ne comprend pas les services de soutien ni les industries agricoles de vente en gros. | ² La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. | ³ Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ⁴ Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada. | ⁵ Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (données personnalisées); Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Graphique 1 : Le secteur des céréales et des oléagineux est le plus grand employeur agricole au Manitoba.
 Part de l'emploi (travailleurs nationaux et étrangers) pendant la haute saison, en 2022, au Manitoba.



Source : Statistique Canada; Conference Board du Canada.

*Les autres cultures sont principalement des cultures mixtes et des cultures de foin. Les autres élevages sont principalement des élevages mixtes et l'apiculture.

Observations de l'Enquête auprès des employeurs

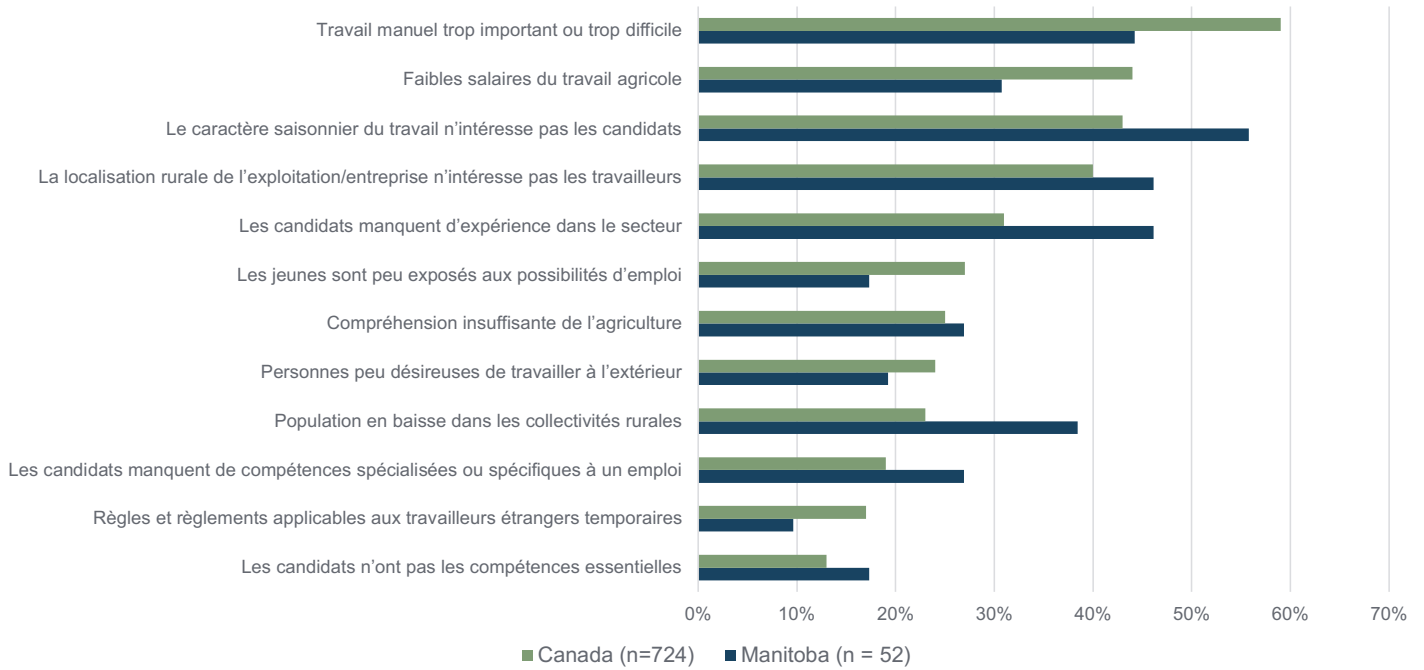
- Quarante pour cent (40 %) des employeurs agricoles au Manitoba n'ont pas été en mesure de recruter tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022.⁶
- Près de la moitié (48 %) des employeurs au Manitoba n'ont reçu aucune candidature de demandeurs nationaux pour leurs offres d'emploi, et 30 % n'ont reçu qu'une ou deux candidatures.⁷
- Près des deux tiers (63 %) des employeurs ont déclaré avoir perdu des ventes et subi des retards de production en raison des postes vacants.⁸
- Les employeurs du Manitoba citent la nature saisonnière du travail et la situation rurale de leurs activités comme les principales raisons pour lesquelles ils ont du mal à trouver des travailleurs (graphique 2).⁹
- Près de la moitié (46 %) des employeurs estiment que les candidats manquent d'expérience dans le secteur et 27 % qu'ils n'ont pas de compétences spécialisées ou propres à l'emploi. Ces facteurs ont posé davantage de problèmes aux employeurs du Manitoba qu'à ceux des autres provinces.¹⁰
- Le secteur agricole au Manitoba affichait un taux de roulement volontaire de 14 % en 2022, un chiffre nettement supérieur au taux de roulement estimé à 7,7 % pour l'ensemble des secteurs au Canada.¹¹

⁶ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=45). | ⁷ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n = 55). | ⁸ Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n = 16). | ⁹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=44). | ¹⁰ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=44). | ¹¹ Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat. Le taux de roulement a été calculé par industrie, puis pondéré en fonction de la part de l'industrie par province. Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023; Conference Board du Canada.

Graphique 2 : La saisonnalité et la situation rurale entravent le recrutement dans l'agriculture.

Part des employeurs.

Q : Quels sont les cinq principaux facteurs qui rendent plus difficile le recrutement de travailleurs dans votre exploitation agricole?



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

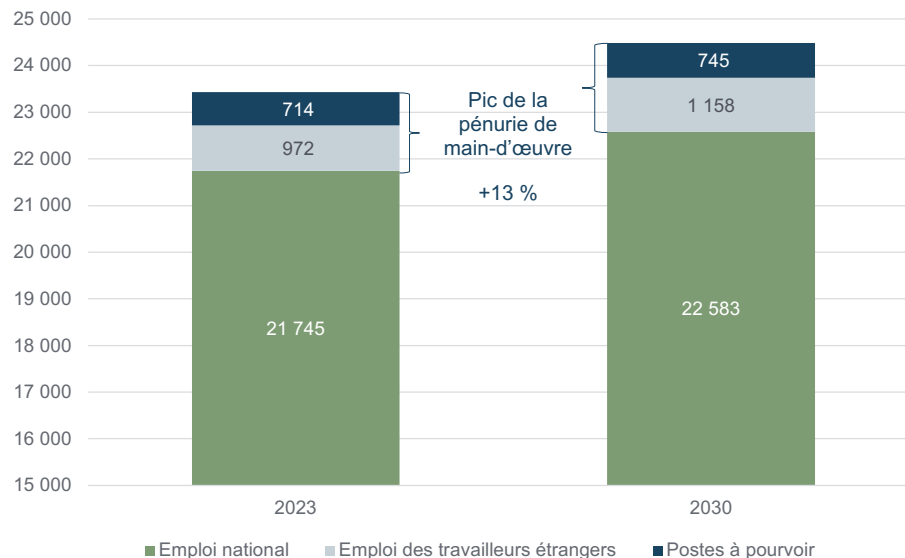


Prévisions du marché du travail

- À court terme, l'affaiblissement de l'économie et les mauvaises conditions météorologiques vont freiner la production dans le secteur agricole, ce qui se traduira par une baisse de la demande de main-d'œuvre et des postes vacants en 2023 par rapport à 2022.
- À long terme, la demande totale de main-d'œuvre devrait rester stable, n'augmentant que de 4,5 % entre 2023 et 2030, pour atteindre 24 500 travailleurs en haute saison.
- La baisse de l'emploi national en 2022 et 2023 peut être attribuée, du moins en partie, à un nombre important de départs à la retraite et au départ de jeunes travailleurs. Telles sont les conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19.
- À l'avenir, l'emploi national devrait se redresser légèrement, augmentant de 3,9 % entre 2023 et 2030, pour atteindre 22 600 travailleurs (graphique 3). Toutefois, il restera bien en deçà des niveaux observés avant 2022.
- Le Manitoba devrait bénéficier d'une forte croissance démographique au cours de la période de prévision, ce qui augmentera l'offre de main-d'œuvre nationale.
- Plus de 5 400 travailleurs agricoles devraient prendre leur retraite au cours des huit prochaines années, tandis que 2 400 immigrants et 4 600 jeunes en fin de scolarité¹² devraient entrer dans le secteur.
- Néanmoins, la demande maximale de main-d'œuvre devrait légèrement dépasser l'offre de main-d'œuvre, entraînant une augmentation de 13 % de la pénurie de main-d'œuvre nationale au cours des huit prochaines années.
- Bien que l'emploi de travailleurs étrangers augmente, on s'attend à ce que 750 postes restent vacants d'ici 2030.
- Trente-six pour cent de ces postes vacants seront des postes d'ouvriers spécialisés dans l'élevage et d'opérateurs de machinerie agricole, 20 % des postes de manœuvres aux soins du bétail et 10 % des postes de serres et de pépinières.

Graphique 3 : Le pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale croît sur la période de prévision.

Nombre de travailleurs requis pendant la haute saison au Manitoba, prévisions.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

¹² Les jeunes en fin de scolarité désignent les travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail.



Préparer la main-d'œuvre de demain

- Le manque d'expérience et de compétences est un défi majeur pour les employeurs agricoles du Manitoba, en particulier dans le secteur des céréales et des oléagineux. Une meilleure exposition au secteur agricole et des programmes de formation contribueront à attirer et à retenir les travailleurs nationaux.
- Dix-huit pour cent de la population du Manitoba est autochtone, contre seulement 5 % dans l'ensemble du Canada.¹³ Cela souligne la nécessité pour les employeurs et d'autres intervenants de s'engager auprès de collectivités autochtones de la province.

Définition du secteur agricole

La définition de l'agriculture du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) comprend la production végétale et animale (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125 et 1129), les services de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et les industries agricoles de vente en gros (SCIAN 4111 et 4183).

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude a consisté à modéliser la demande et l'offre de main-d'œuvre par province, par produit et par profession, à mener un sondage auprès de plus de 1 400 parties prenantes du secteur, à organiser cinq groupes de discussion régionaux et à valider les résultats au moyen de webinaires et d'une présentation par un groupe consultatif. Pour plus d'informations sur l'IMT agricole, veuillez consulter le site www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.

¹³ Statistique Canada, Tableau : 98-10-0264-01.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

Tél : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement du Canada par le biais du programme de solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Andrew Draper](#) | [Pixabay](#) | [Gozha Net](#)